



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7383^e séance

Mardi 17 février 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Liu Jieyi	(Chine)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sison
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M ^{me} Jakubonė
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Mangaral
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Cinquième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2015/70)

Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) (S/2015/82)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Cinquième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2015/70)

Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) (S/2015/82)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/70, qui contient le cinquième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/82, qui contient le deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014).

Avant de donner la parole à M. Mladenov, je voudrais profiter de l'occasion, puisqu'il s'agit de son dernier exposé au Conseil en tant que Représentant spécial et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, pour le remercier du travail exceptionnel qu'il a accompli. Le Conseil lui souhaite plein succès dans son nouveau rôle de Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, et se réjouit de continuer à travailler avec lui à ce titre.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport établi par le Secrétaire général (S/2015/82) en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014), ainsi que le cinquième rapport établi par le Secrétaire général (S/2015/70) en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) concernant la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus.

Alors que j'achève mon mandat de Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, je dirais, pour reprendre une expression, que je demeure un optimiste paranoïaque – optimiste parce que, malgré la crise qui sévit depuis un an sur le plan de la sécurité, les responsables politiques, communautaires et religieux irakiens se sont unis pour sauver leur pays de la terreur. Aujourd'hui plus que jamais, il y a une prise de conscience croissante que l'Iraq ne peut progresser que sur la base des principes de la démocratie, de l'état de droit, du respect de la diversité et de l'ouverture. Cette compréhension est devenue plus manifeste depuis la formation d'un gouvernement d'unité nationale chargé de remédier aux nombreuses préoccupations de longue date des Iraquiens. En revanche, je suis également paranoïaque parce que les choses pourraient dégénérer. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) contrôle toujours la plupart des provinces de l'ouest du pays; les fragiles efforts en faveur de l'unité et de la réconciliation doivent être soigneusement entretenus pour pouvoir porter leurs fruits; enfin, l'économie a été durement touchée par la chute des prix du pétrole et par la flambée des coûts liés à la sécurité.

Depuis sa formation en septembre 2014, le Gouvernement a pris des mesures importantes pour mettre en oeuvre son programme. Il dialogue avec les pays de la région, et ce dans le but de regagner la confiance de la population iraquienne à l'égard du processus politique et de promouvoir la stabilité. Tout en poursuivant ces objectifs, la priorité absolue de l'Iraq demeure la reconquête du territoire contrôlé par l'EIIL. À cet égard, le Gouvernement a pris d'importantes mesures pour réformer le secteur de la sécurité. Les autorités ont promis de fournir une aide militaire et financière aux dirigeants locaux et aux combattants tribaux pour les aider à lutter contre l'EIIL. Depuis le début de l'année, au moins 4 000 Iraquiens d'Anbar et de Ninive ont intégré les rangs des forces de mobilisation populaire – une première étape importante pour mettre sur pied des forces locales en mesure de libérer les provinces orientales de l'Iraq.

J'encourage le Gouvernement à fournir rapidement tous les moyens et la marge de manoeuvre nécessaires à ces combattants locaux qui cherchent à récupérer leurs foyers des mains de l'EIIL, tout en étayant le relèvement et la reconstruction. J'invite également le Conseil des représentants à adopter la législation nécessaire pour mettre sur pied la garde nationale iraquienne de manière à permettre aux provinces d'être davantage responsables de leur propre sécurité. En janvier, le Gouvernement a soumis au Parlement un projet de loi à cet effet.

Une solution exclusivement militaire au problème de l'EIIL est impossible; elle serait en effet contreproductive. Je salue donc les appels incessants à l'unité lancés par le Président, par le Premier Ministre et par le Président du Parlement. Tout effort visant à réaliser l'unité grâce à la réconciliation doit se fonder sur la Constitution et sur les principes de l'ouverture, avec la pleine participation des dirigeants politiques, religieux et communautaires de l'ensemble du pays. Une attention particulière doit également être accordée au renforcement du rôle et de la participation des femmes. À ce titre, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a fermement appuyé le programme de réconciliation nationale et de cohésion sociale du Gouvernement.

Nous avons récemment organisé à Bagdad une table ronde sur la cohésion sociale, à laquelle ont participé d'éminents représentants politiques, religieux et de la société civile qui ont discuté d'un certain nombre de recommandations, présentées par la suite au Gouvernement. Puis, l'ONU a organisé des tables rondes à Kerbala et à Bassorah avec la participation des dirigeants locaux. Au cours de ces réunions, les participants ont réitéré l'importance de renforcer la cohésion sociale et religieuse, et de combler les divergences qui existent au sein de la société iraquienne. Le Programme des Nations Unies pour le développement est également en train d'élargir son initiative de réconciliation communautaire au niveau local.

Outre ces avancées, les relations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan se sont améliorées suite à leur accord historique sur les exportations d'énergie et le partage des recettes. Une meilleure coopération est également visible entre les forces de sécurité iraquiennes, les peshmerga, les volontaires, les communautés locales et les forces de la coalition internationale luttant contre l'EIIL. Cette coopération a été essentielle pour faire face

aux menaces les plus récentes en matière de sécurité, notamment dans la ville de Kirkouk, à la base aérienne d'Ein al-Assad et ailleurs dans le pays.

Malgré ces mesures positives, le processus comporte des risques. Le conflit armé et les actes de terrorisme continuent d'infliger de lourdes pertes à la population iraquienne. En 2014, au moins 12 000 civils ont été tués, et plus de 23 000 autres blessés. Rien qu'en janvier de cette année, 2 200 victimes ont été enregistrées dans la population civile, dont 790 tués et 1 500 blessés. Des attentats quasi quotidiens continuent délibérément de prendre pour cible l'ensemble des Iraquiens – et plus particulièrement la communauté chiite, ainsi que certaines minorités ethniques et religieuses – à travers tout le pays. Les informations faisant constamment état des violations massives des droits de l'homme et des exactions commises par l'EIIL contre des civils sont terrifiantes. L'EIIL s'attache particulièrement à revendiquer ouvertement et sans hésiter les crimes qu'il commet contre des hommes, des femmes et des enfants. La sûreté et la sécurité des membres des diverses communautés ethniques et religieuses iraquiennes dans les zones contrôlées par l'EIIL – en particulier les milliers de femmes et d'enfants qui se trouvent toujours en captivité – demeurent une source de grave préoccupation. Le nombre croissant d'attaques de représailles signalées contre notamment des membres de la communauté sunnite dans les zones libérées du contrôle de l'EIIL est tout aussi inquiétant.

Toutes ces violations incessantes des droits de l'homme constituent une grave menace à la cohésion de l'Iraq. Certaines des récentes victoires militaires iraquiennes dans les gouvernorats de Diyala, de Salaheddine et de Ninive ont été entachées par le fait que des milices auraient tué des civils non armés et détruit intentionnellement certains biens et lieux de culte. Il est impératif que le Gouvernement agisse rapidement et avec fermeté pour maîtriser tous les groupes armés qui agissent en dehors de la Constitution. Sinon, l'indispensable processus d'unité nationale et de réconciliation pourrait être sapé. Quant aux partis politiques, ils doivent aussi faire preuve de retenue dans leurs déclarations en réaction à ces actes, qui visent clairement à détruire le tissu social de l'Iraq.

C'est à ce propos que je me réjouis de la décision du Gouvernement de mener une enquête exhaustive sur les allégations de massacres perpétrés dans la province de Diyala. Pour paraphraser le Premier Ministre Al-Abadi, un crime est un crime, peu importe qui l'a

commis, et les responsables doivent répondre de leurs actes. Il est également encourageant qu'en ce moment même, le Président, le Premier Ministre et le Président du Parlement participent à une réunion conjointe afin de déterminer les mesures à prendre pour faire face aux événements des derniers jours.

Le Gouvernement est par ailleurs confronté à un défi supplémentaire lié aux sévères contraintes budgétaires. Un succès majeur enregistré en janvier aura été que le Conseil des représentants a approuvé le budget pour l'année 2015. En dépit des limites de dépenses très serrées dues à la chute des recettes pétrolières, de la flambée des coûts liés à la sécurité et d'un accroissement important de la masse salariale du secteur public, le Parlement a été en mesure de mettre de côté quelque 500 millions de dollars pour aider les habitants des zones reprises à l'EIIL à reconstruire leur vie et à retrouver des moyens de subsistance. L'ONU collabore activement avec les autorités pour mettre en place un fonds de relèvement et de reconstruction auquel les alliés, les voisins et les amis de l'Iraq peuvent eux aussi contribuer.

De manière plus urgente sans doute, les autorités iraqiennes et l'ONU doivent redoubler d'efforts pour aider plus de 2 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui ont été forcées de quitter leurs maisons depuis janvier 2014. Je tiens à rappeler au Conseil la gravité de la situation sur le terrain en mettant en exergue certains chiffres. Quelque 5,2 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire en Iraq aujourd'hui, parmi lesquelles 2,25 millions sont des déplacés et 235 000 sont des réfugiés du conflit syrien. À ce jour, la population de la région du Kurdistan a augmenté de près de 30 % du fait de ces arrivées. Malgré la générosité des communautés locales à travers tout le pays, un tiers des personnes déplacées dans les zones accessibles vivent dans des bâtiments inachevés et abandonnés, des abris de fortune ou des sites de regroupement spontané. Elles sont extrêmement vulnérables et dépendent de l'aide pour survivre.

Je vais donc tirer la sonnette d'alarme. Soixante pour cent des opérations humanitaires en Iraq risquent d'être réduites ou suspendues si des fonds ne sont pas disponibles dans les semaines à venir. La chaîne d'acheminement des denrées alimentaires s'interrompra à la mi-mai, à moins qu'un financement ne soit reçu avant la fin du mois de mars. Les stocks de médicaments essentiels seront épuisés fin mars. L'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire, dirigée par

Lise Grande, la nouvelle Coordonnatrice des opérations humanitaires, a établi une liste de priorités urgentes qui ne peuvent être remises à plus tard ou négligées. Nous avons besoin de toute urgence d'environ 150 millions de dollars pour venir en aide aux personnes déplacées, dont les besoins vitaux et de protection sont énormes et devraient augmenter. Je saisis cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale à un moment où l'Iraq est extrêmement vulnérable et où un soutien aux opérations humanitaires aura une incidence décisive sur l'évolution du pays.

Alors que ma mission en Iraq touche à sa fin, je tiens à adresser un message au Gouvernement iraqien pour l'encourager à mettre rapidement en œuvre l'ensemble du programme ministériel et de l'accord politique. Ces documents sont la clef qui permettra à l'Iraq d'aller de l'avant. Les discussions portant sur l'approbation de la législation requise pour la création d'une garde nationale doivent être rapidement menées à bien. C'est là un aspect important pour donner aux provinces les moyens d'assumer davantage la responsabilité de leur sécurité. Cela permettra également de placer toutes les armes sous le contrôle strict de l'État. Surtout, le Gouvernement doit prendre des mesures énergiques pour reconstituer les forces armées sur une base véritablement nationale.

Un volet de l'accord politique qui a servi de base à la formation du Gouvernement prévoit d'accorder une amnistie et d'amender la loi sur la justice et le dispositif de responsabilisation afin de permettre aux Iraquiens qui n'ont pas commis de crimes sous le régime brutal de Saddam Hussein de tourner la page et de retrouver leur place dans leur pays.

Tout en s'attaquant aux problèmes sécuritaires et politiques, il ne faut pas perdre de vue les priorités sociales et économiques. L'élimination des poches de grande pauvreté, en particulier dans le sud du pays, la fourniture de services sociaux de qualité, l'instauration d'un climat d'affaires favorable aux investisseurs, la lutte contre la corruption omniprésente et, ce qui est peut-être le plus urgent, le retour des personnes déplacées dans leurs foyers et la reconstruction des zones libérées des griffes de l'EIIL sont autant de facteurs clefs pour la paix sociale en Iraq. Je saisis également cette occasion pour assurer le peuple et le Gouvernement iraqiens que l'ONU continuera de leur apporter une assistance et une expertise internationales dans le cadre de ce processus.

Je voudrais évoquer brièvement le cinquième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013), concernant la

question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens disparus.

Les relations entre l'Iraq et le Koweït continuent de s'améliorer. Les visites de hauts dignitaires iraqiens au Koweït et les résultats de la quatrième réunion du Comité ministériel conjoint sont très encourageants. Les consulats du Koweït à Bassorah et à Erbil, une fois ouverts, permettront aux relations entre l'Iraq et le Koweït de passer au niveau supérieur.

Je voudrais pouvoir annoncer au Conseil des progrès similaires concernant les Koweïtiens portés disparus et les archives nationales du Koweït depuis la publication du précédent rapport (S/2014/776). Le Gouvernement et le peuple koweïtiens sont naturellement déçus de voir que rien de concret n'a été réalisé depuis de nombreuses années. La MANUI partage leur déception. Nous avons mis l'accent sur les témoins et continuons d'insister sur la nécessité de mettre à profit les avancées scientifiques et les technologies les plus modernes. Un témoin identifié par la MANUI s'est rendu récemment au Koweït. Sa visite, pour laquelle la MANUI et le Gouvernement iraquien ont déployé d'importants efforts, n'a malheureusement donné aucun résultat concret. Le temps reste notre ennemi le plus redoutable. Notre équipe s'emploie maintenant à prendre contact avec un autre témoin, qui est à l'étranger et qui, de l'avis du Koweït, détiendrait des informations clefs pour retrouver un charnier qui contiendrait les dépouilles mortelles de pas moins de 180 personnes.

Je tiens à assurer le Conseil, ainsi que les familles des Koweïtiens portés disparus, que l'ONU continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'acquitter de son mandat. Il n'en reste pas moins que ce sont avant tout les parties elles-mêmes qui détiennent la clef de la réalisation de progrès tangibles. La bonne volonté entre le Koweït et l'Iraq n'a jamais été aussi grande depuis 1990. Je crois que c'est le bon moment pour les dirigeants de ces deux pays de s'entendre sur cette importante question humanitaire, de passer en revue les efforts menés jusqu'à présent et de décider d'une nouvelle ligne de conduite. Il faudra sans doute des ressources, des technologies et une nouvelle approche. Comme toujours, la MANUI est disposée à soutenir ce processus.

Alors que mon mandat de Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq prend fin, je voudrais dire, sur un plan personnel, à quel point j'ai été touché par les habitants de ce pays. Pendant des décennies, ils ont vécu sous la dictature, les conflits et le terrorisme, et

malgré cela, ils poursuivent résolument la construction d'un État démocratique. Des générations entières sont marquées à vie par la peur qu'elles ont connue en grandissant, la peur de l'oppression, la crainte pour leur avenir, la crainte pour leur vie. La société iraquienne a été profondément marquée et il lui faudra beaucoup de temps pour guérir. Mais le remède consiste à aspirer à l'unité et à la réconciliation, et non à se tourner vers les politiques infructueuses du passé.

L'EIL prospère lorsque l'Iraq est faible, et l'Iraq est faible lorsqu'elle est divisée par les clivages confessionnels et que le clientélisme politique l'emporte sur la loyauté nationale. Cependant, mon optimisme inébranlable vis-à-vis de ce pays trouve son origine dans l'esprit des Iraquiens ordinaires, ceux qui se sont dressés pour défendre leur pays l'été dernier, ceux qui sont allés voter malgré les attentats à la voiture piégée et les attaques terroristes, ceux qui ne se soucient pas de savoir si une personne est chiite, sunnite, chrétienne, yézidie, kurde, arabe ou de toute autre communauté. Ces Iraquiens ordinaires représentent l'écrasante majorité de la population, ils n'ont pas d'autre pays où se réfugier, pas d'autre passeport sur lequel s'appuyer. Ce sont ces hommes et ces femmes qui construiront un nouvel Iraq. Ce que nous, communauté internationale, pouvons et devons faire, c'est les aider à réussir. Nous devons les aider à consolider la démocratie, faute de quoi la majorité des Iraquiens ne se sentiront pas en sécurité et leurs droits fondamentaux ne seront pas protégés. Nous devons travailler avec eux en vue de parvenir à un équilibre entre les différentes communautés à l'intérieur du pays, car sans cet équilibre, la violence et l'extrémisme persisteront. Nous devons les aider à traduire en justice les auteurs des crimes d'hier et des violations d'aujourd'hui au lieu de perpétuer le cycle des représailles. Enfin, nous devons accorder au peuple iraquien le respect et la dignité qu'il mérite. Telle est la noble mission de l'ONU en Iraq.

Qu'il me soit permis de remercier les gouvernements des membres du Conseil et le Secrétaire général de l'unité dont ils ont fait preuve en faveur de l'Iraq, de l'appui indéfectible qu'ils ont apportée à la MANUI et de la confiance qu'ils ont placée en moi pour mener cette mission difficile. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude à mes collègues de la Mission, du Secrétariat et de l'équipe de pays des Nations Unies pour leur dévouement, leur courage et leur travail acharné tout au long de ces années. Et je tiens à remercier le Gouvernement et le peuple iraqiens de leur hospitalité, de leur amitié et de leur courage jour

après jour de ne jamais baisser les bras face à la terreur. Ce fut pour moi un honneur que d'être le Représentant du Secrétaire général pour l'Iraq.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la République populaire de Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je voudrais également rendre hommage à la Mission permanente du Chili pour la manière compétente dont elle a présidé le Conseil le mois dernier. Enfin, je remercie M. Nickolay Mladenov de son exposé important et complet.

Le Gouvernement et le peuple irakiens savent gré à la Fédération de Russie, à la Chine, au Royaume-Uni, aux États-Unis et à tous les autres membres du Conseil d'avoir adopté la résolution 2199 (2015) au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, dans le but de tarir les ressources financières des groupes terroristes.

Le rapport du Secrétaire général (S/2015/82) rend compte de façon positive et objective de l'évolution de la situation en Iraq et des résultats obtenus par le Gouvernement du Premier Ministre, M. Haider Al-Abadi, depuis le vote de confiance en août dernier. Cela illustre la volonté du Gouvernement irakien d'avancer dans la réalisation des programmes convenus pour les six premiers mois, en dépit des difficultés sécuritaires, humanitaires et économiques auxquelles l'Iraq est confronté, afin de garantir l'égalité et l'état de droit, de lutter contre la corruption et d'améliorer les relations avec tous les États de la région et du monde, la lutte contre le groupe terroriste qu'est l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) étant au premier rang de ses priorités.

Afin de renforcer la stabilité politique interne, le Conseil des représentants a approuvé le projet de loi de finances fédérale pour 2015, une mesure fondamentale pour relancer l'économie irakienne, qui montre également que les dirigeants politiques du pays comprennent bien la responsabilité qui est la leur en cette période cruciale que traverse l'Iraq.

Le Gouvernement irakien n'a de cesse que de promouvoir la réconciliation nationale, sur une multiplicité de fronts. Ainsi, le Gouvernement a

intensifié les contacts avec les dirigeants politiques et avec les chefs tribaux et religieux de toutes les communautés, notamment en organisant des conférences de réconciliation visant à resserrer les liens nationaux entre tous et à mettre en exergue un message d'unité axé en substance sur l'intérêt supérieur du pays, et ce, dans la conviction de l'importance essentielle de la coopération entre forces irakiennes, peshmerga, forces de mobilisation populaire et combattants issus des tribus dans la lutte contre l'entité terroriste de l'EIIL.

À cet égard, le Gouvernement a mis récemment la dernière main à son projet de loi portant création d'une garde nationale, qu'il a présenté au Conseil des représentants pour adoption. Ce projet vise à permettre l'enrôlement de combattants issus des tribus et des forces de mobilisation populaire de toutes les provinces pour qu'ils assurent la défense de leurs villes. Cette garde nationale, qui relève de l'appareil militaire irakien, est placée sous l'autorité du Ministère de la défense et de l'état-major. Au cours de cette période a également été conclu un important accord politique entre le Gouvernement central et le Gouvernement régional du Kurdistan sur le partage équitable des recettes tirées des ressources naturelles de l'Iraq entre toutes les composantes du peuple irakien. Il s'agit d'un pas important dans la bonne direction et d'un engagement auprès de cette province, partenaire essentiel du pays, qui sont de nature à ouvrir la voie à un accord à long terme.

S'agissant du renforcement de l'état de droit et de la lutte contre la corruption, le Gouvernement irakien a entrepris des réformes administratives, législatives et judiciaires visant à unifier les rangs, au niveau national, et à favoriser un sentiment de justice et d'égalité entre tous les citoyens. Ainsi, le Gouvernement s'emploie actuellement à passer en revue l'ensemble des secteurs de la fonction publique pour repérer les foyers de corruption, apporter les rectifications qui s'imposent, traduire en justice les responsables, y compris certains chefs militaires, et créer un environnement favorable aux investisseurs étrangers, qui leur permette de tirer parti des possibilités commerciales qu'offre le pays et de participer à sa reconstruction. Le Gouvernement s'emploie aussi à amender la loi sur la justice et le dispositif de responsabilisation, avant de la présenter au Conseil des représentants, et ce, en vue de faciliter la réintégration d'un grand nombre d'anciens fonctionnaires du Gouvernement qui n'ont pas commis de crimes contre le peuple irakien, et de renforcer, par conséquent, l'unité irakienne.

Un décret a été pris qui engage les forces de sécurité et le Ministère de la justice à protéger les droits fondamentaux des détenus dans les prisons iraqiennes et prescrit la création et la tenue d'un registre central de tous les détenus, dans lequel seront portées les raisons de leur arrestation et un échéancier de leur comparution devant un tribunal. S'agissant des informations dont fait état le Secrétaire général dans son rapport relativement aux violations commises par certaines factions armées (voir par. 51), nous voudrions préciser que le Premier Ministre a pris un décret portant création d'une commission chargée d'enquêter sur ces incidents.

Nous réaffirmons qu'il importe que tous les États membres s'engagent à appliquer les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015) du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme et l'élimination de ses sources de financement. Rien ne peut se substituer à la coopération internationale dans l'objectif de l'élimination du terrorisme. Nous avons indiqué à diverses occasions qu'aucun État n'était à l'abri de la menace terroriste et nous nous réjouissons à la perspective du rôle plus efficace que sont appelés à jouer, en particulier, les pays voisins dans la coopération en matière de renseignement, d'échange d'informations et de contrôle des frontières, sachant que les groupes terroristes ont donné libre cours à tous les interdits, humains et non humains, comme le massacre d'êtres humains et les pires actes terroristes et criminels qui soient, susceptibles de constituer des crimes de génocide ou crimes contre l'humanité punis par le droit international, contre les composantes du peuple iraquien – sunnites, chiites, chrétiens, turkmènes, yézidis et shabaks –, ou encore le trafic d'organes humains et le vol et la contrebande d'objets archéologiques et de pétrole. Pour leur part, les forces iraqiennes et les peshmerga, en collaboration avec les forces de mobilisation populaire et en coordination avec les combattants issus des tribus, et avec l'appui global de la communauté internationale, s'occupent de lutter contre le terrorisme et ont réussi à stopper l'expansion de l'EIL, mais nous avons encore besoin d'un plus grand appui pour en venir à bout.

C'est au Gouvernement qu'incombe au premier chef la protection des civils. Le terrorisme a entraîné le déplacement de près de deux millions de personnes forcées de quitter leur lieu de résidence, outre les réfugiés syriens qu'accueille l'Iraq, et dont le nombre atteint 250 000 personnes. C'est pourquoi le Gouvernement, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et les organismes œuvrant dans ce

domaine, s'attache à répondre aux besoins humanitaires fondamentaux de ces populations, à alléger leurs souffrances et à faciliter leur retour dans leurs différentes régions d'origine une fois qu'elles auront été libérées du contrôle de l'entité terroriste de l'EIL. Le Gouvernement iraquien a consacré en 2014 un montant de 1 milliard de dollars et inscrit à son budget pour 2015 un nouveau montant de 1 milliard de dollars aux fins de l'aide aux déplacés. Le Gouvernement a toujours besoin de l'assistance internationale pour faire face à la crise humanitaire provoquée par l'entité terroriste de l'EIL, et la communauté internationale doit continuer d'aider l'Iraq à répondre aux besoins humanitaires, surtout en hiver, avec la baisse des températures qui rend encore plus difficiles les conditions de vie.

L'année 2015 est une année cruciale pour le Gouvernement iraquien s'agissant de la libération de toutes les régions dont se sont emparés les terroristes de l'EIL, avec le concours de la coalition internationale qui lutte pied à pied à nos côtés contre le terrorisme. L'Iraq a également besoin d'aide dans sa campagne de reconstruction des régions libérées, qui ont pâti du terrorisme, de facilitation du retour des habitants de ces régions dans leurs foyers et de création de débouchés sur le marché du travail. Pour ce faire, l'Iraq a évoqué à maintes occasions la nécessité de créer un fonds pour la reconstruction des régions du nord et de l'ouest de l'Iraq qui ont souffert du terrorisme.

S'agissant de ses rapports avec les pays voisins de la région, l'Iraq continue de renforcer ses relations avec tous les pays voisins aux fins d'une coordination plus efficace des efforts de lutte contre le terrorisme. Ainsi, notre président s'est rendu en Arabie saoudite et au Qatar, et notre premier ministre, M. Al-Abadi, s'est pour sa part rendu dernièrement au Koweït, en Iran, en Jordanie, en Arabie saoudite, en Turquie et aux Émirats arabes unis. Ces déplacements se sont soldés par des accords sur le renforcement de la coopération en matière de sécurité et de renseignement en vue de défaire l'EIL et ils ont également permis de passer en revue les possibilités d'un renforcement de la coopération dans les domaines économique, pétrolier et commercial, et en matière d'investissement et de protection des frontières. Ces visites reflètent aussi la participation active du Premier Ministre et du Ministre des affaires étrangères aux conférences des pays membres de la coalition antiterroriste qui ont eu lieu à Bruxelles, Londres et Berlin.

L'Iraq est attaché à continuer à améliorer ses relations avec l'État frère du Koweït, et apprécie à leur juste valeur ses positions en faveur de l'Iraq. À cet égard, nous remercions l'État du Koweït de comprendre la situation économique difficile que traverse l'Iraq du fait de la guerre menée contre l'entité terroriste EIIL. Nous lui savons gré de sa coopération dans le cadre du report du paiement du montant dû au titre des réparations, qui s'élève à 5 % des recettes pétrolières iraqiennes pour 2015. L'Iraq est déterminé à continuer de tout mettre en oeuvre pour retrouver les dépouilles des nationaux koweïtiens disparus et les archives nationales koweïtiennes, afin de parvenir à des résultats concrets sur ces deux dossiers, conformément à l'accord conclu à la réunion de la commission mixte Koweït-Iraq à Bagdad.

Enfin, mon gouvernement consent tous les efforts nécessaires pour avancer sur la voie de la démocratie et pour protéger les acquis démocratiques énoncés dans la Constitution, que ce soit par le biais de la réconciliation nationale, l'élimination de Daech et la libération des zones sous son contrôle, ou le renforcement des

relations avec les pays voisins, et ce à la lumière des graves défis sur le plan de la sécurité qu'un État ne peut relever seul. C'est pourquoi nous saluons le rôle joué par la coalition internationale dirigée par les États-Unis, les membres permanents du Conseil de sécurité et des États arabes. Nous saluons également les efforts de l'ONU et de la MANUI pour prodiguer des conseils et fournir un appui au Gouvernement iraqien. Nous leur rendons hommage pour le courage dont ils font preuve en continuant de fournir une assistance humanitaire dans les circonstances difficiles qui règnent dans mon pays. Nous ne saurions manquer de remercier à nouveau M. Mladenov de son dévouement et des efforts qu'il a déployés pour aider l'Iraq tout au long de son mandat à la tête de la MANUI. Nous lui souhaitons plein succès dans ses futures fonctions.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.